

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC ENERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE PRÉAVIS NO 06-2026: Demande d'un crédit d'investissement de CHF 515'000.- pour la sécurisation et la stabilisation de berges sur les cours d'eau communaux.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Messieurs Stéphane Barbey, Basil Viquerat et Christian Félix, Mesdames Francine Jeanprêtre et Cornelia Grandjean étant excusées, s'est réunie le mardi 21 avril 2026 en présence de Madame Marie-Christine Gilliéron, Syndique et Monsieur Claude-Alain Caviglioli, Municipal, afin d'examiner le préavis susmentionné.

Cadre légal et collaboration institutionnelle

Conformément à la loi cantonale sur la police des eaux (LPDP), la commune est responsable de la surveillance et de l'entretien des cours d'eau non corrigés situés sur son territoire

. Toutefois, la commission souligne que les cours d'eau font l'objet d'une surveillance étroite par le Canton, ce qui limite fortement la marge de manœuvre autonome de la commune. En conséquence, l'ensemble des travaux présentés dans ce préavis a été étroitement coordonné avec divers services de l'État, notamment la Direction générale de l'environnement (DGE) et la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

Analyse des risques et retour d'expérience

Les événements météorologiques récents, et particulièrement l'orage stationnaire de juin 2024, ont causé des dégâts importants. Ces épisodes ont permis d'obtenir les autorisations nécessaires pour procéder au nettoyage des abords des cours d'eau. Ces opérations de défrichage et d'entretien visent à limiter la masse de flottants (bois morts) qui, en s'accumulant, créent des embâcles et aggravent les inondations. Grâce à ces interventions déjà réalisées ou planifiées, le risque de débordement par obstruction est désormais réduit.

Définition des priorités et mesures techniques

À la suite d'une étude technique approfondie et d'inspections de terrain réalisées à l'hiver 2024/2025, un certain nombre de travaux prioritaires ont été définis et discutés entre toutes les parties prenantes. Cela inclut les services cantonaux pour les aspects hydrauliques et routiers, ainsi que les propriétaires privés.

Les trois secteurs retenus (Reverolle, Bussy-Chardonney, Cottens) présentent un caractère d'urgence marqué :

- **Sécurisation des infrastructures** : Stabilisation de la berge sous la RC67 à Reverolle pour prévenir un effondrement de la route

- **Protection des biens** : Création d'une digue à Bussy-Chardonney et remplacement d'un pont sous-dimensionné à Cottens pour protéger les habitations.

Enjeux financiers et responsabilité

Le crédit de **CHF 515'000.-** permet de couvrir des travaux dont la charge nette pour la commune, après subventions (DGE, ECA) et participations privées, est estimée à **CHF 206'401.-**

La commission relève que si ces travaux ne sont pas réalisés, la responsabilité de la commune serait engagée en cas de nouveaux sinistres. Un risque jugé important par la commission.

Conclusion

Le projet allie sécurité publique, responsabilité juridique et respect de l'environnement par l'usage de techniques de stabilisation adaptées (enrochements non bétonnés).

Au vu de l'urgence et de la coordination exemplaire avec les instances cantonales, la Commission Développement Durable recommande à l'unanimité des membres présents au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis n° 06/2026. Il vous propose dès lors:

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 515'000.- pour sécuriser et stabiliser les berges des cours d'eau communaux.
- De financer ce montant par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions.

Pour la commission ad hoc énergie et développement durable

Le président

Stéphane Barbey

Le rapporteur

Christian Félix